

Organe du CERCLE PÉGASE

SOCIETE ROYALE — FONDE EN 1906
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
Affilie à la FEDERATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIATE POLICE

SECRETARIAT: René Caby, rue des Amaryllis, 4, Bruxelles 8 Tél.: 25 78 46

> COMPTE CHEQUE POSTAL: Nº 1472.12 Cercle Pégase, Bruxelles. — Cotisation: 75 F

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Assemblée mensuelle du lundi 6 novembre 1967, à 20 h précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le LUNDI 6 NOVEMBRE 1967, à 20 h précices : « Au Helder », 10, rue du Luxembourg, Bruxelles 4, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du 2 octobre 1967 :
- 2. Présentation et admission des nouveaux membres;
- 3. Voyage à l'Ywoigne du 11 novembre 1967. (Inscriptions et paiements 100 F):
- 4. Voyage à la Lys du 17 décembre 1967;
- 5. Bal du 25 novembre 1967;
- 6. Réveillon de Noël;
- 7. Divers:
- 8. Projection de films en couleurs par Mademoiselle NOEL, A. La Tunisie. B. Paris.

Le Comité se réunira au Local, le jeudi 9 novembre 1967, à 20 h 30'.



Excursions cyclistes du mois de novembre 1967

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1967. — Réunion à 9 h, entrée du Bois. Départ à 9 h 15'. Linkebeek, Tourneppe, bois de Hal, Braine le Château (P.-N. avec les pédestrians); bois de Lembeek, Essenbeek, Beersel. 50 km.

Pilote: M. De Bock.

DIMANCHES 12, 19 et 26 NOVEMBRE 1967. — Réunion à l'entrée du Bois. Pilote permanent : M. J. Peeters.



Excursions pédestres du mois de novembre 1967

MERCREDI 1et NOVEMBRE 1967. — (Toussaint). — Réunion à 10 h 15' au Pont de Woluwe St-Pierre (trams 40, 45), Parc, Pêcheries de Watermael, Forêt de Soignes (P.-N. avenue Van Bever à Uccle): Sentier des Sables, Petite Espinette, Hollebeek, Vallon des Artistes, Linkebeek, Uccle-Calevoet. 16 km.

Pilote: M. I. Bernaerts.

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1967. — Réunion à 9 h 45', gare du Midi. Départ en train à 10 h 05' pour Lembeek, arrivée à 10 h 27', Maasdal, Malheide, Bois de Lembeek, Braine-le-Château (P.-N.); Wauthier-Braine, Haute Noucelles, Braine-l'Alleud. 19 km. Retour en train.

Pilote : M. J. Driesens.

SAMEDI 11 NOVEMBRE 1967 (Armistice). — « L'Ywoigne ». — Réunion à 7 h 45', gare Centrale. Départ à 8 h en car, pour Houyet: La Lesse tour du Rocher, l'Ywoigne (P.-N. au Café des Touristes); Bois de Sonmon, étangs et ruisseau du Fond des Reux, ruisseau du Bois devant la Ville, ruisseau de Morsage, Ciergnon (Auberge de la Collyre: possibilité de se restaurer). 22 km. Retour en car. Pilote: M. R. De Saulnier.

DIMANCHE 12 NOVEMBRE 1967. — La Forêt de Soignes. — Réunion à 9 h 45' à l'Espinette Centrale. Départ à 10 h. Autobus vicinal «W» place Rouppe à 9 h 30', avenue Legrand à 9 h 45'), Kaasmansdelle, Palissades, Keteldelle, Froide Vallée, Groenendaal (P-N. au buffet de la gare); Kerrenberg, Molenweg, Vallon des Chênes, Drève du Tambour, Boitsfort. 15 km. Pilote: M. J. Bernaerts.

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 1967. — « A ». Réunion à 9 h, gare du Nord (gare des autobus). Départ à 9 h 40' pour Berg, arrivée à 9 h 50', Bulsom, Bergheide, Château de Schiplaken (P.-N. au canal) ; Hofstade, Weerdebrug, Château d'Elewyt, Eppegem. 18 km. Retour en train. Pilote : M. R. Debock.

« B ». — Réunion à 8 h gare Centrale. Départ à 8 h 15' pour Enghien. Arrivée à 8 h 42', chaussée Brunehault, château de Warelle, Les Six Censes, Ferme du Haut-Bosquet, chapelle des Deux Cerisiers, Steenkerque, Ferme de l'Hôtel, chapelle et moulin d'Horruette, Ferme de la Froide Fontaine, Ferme de l'Air, Horrues (P.-N.); Croiseau, Ferme de l'Etoile, Ferme du Cavelier, Ferme de l'Albrelle, chapelle Sainte-André, Soignies. 24 km. Retour en chemin de fer.

Pilote: M. R. Porta.

DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1967. — « Lendemain du bal ». — « Promenade circulaire ». — Réunion à 10 h place Rouppe. Départ à 10 h 13' pour Lennick-Saint-Martin, arrivée à 10 h 46', Opperbuesingen, chapelle Sainte Barbe, Ten Nelleken, Mouliebeek, Lombeek Sainte Marie (P.-N. In de Kroon); Derrevoetshoek, Thinselbeek, château d'Oplombeek, Belle Triene, chapelle de Saffelberg, Ten Ham, Lennick-Saint-Martin. 12 km. Retour en train.

Pilote: M. R. Dethier.

DIMANCHE 3 DECEMBRE 1967. — Réunion à 8 h 45', gare des Autobus à Bruxelles-Nord. Départ à 9 h 05' pour Louvain (porte de Bruxelles), arrivée à 9 h 55', Diependaal, Gasthuisberg, Egenhoven, Korbeekveld, Bredeweg, Tersaartbos, Raffelberg, ferme Tersaart, Neeryse (P.-N.); Rodehof, Loonbeek, Mariegysebos, Smeisberg, château de Bisdom, Overijse. 23 km. Retour en autobus. Pilote: M. J. Steiger.



Bal du 25 novembre 1967

Le Directeur des Fêtes vous convie au

BAL DU 25 NOVEMBRE 1967

Il vous prie de bien lui réserver cette date dès à présent. N'oubliez pas la tombola. Les lots sont reçus avec reconnaissance à la séance de novembre, ou chez M. Driesens, 31, chaussée d'Etterbeek à Bruxelles 4.

Il est rappelé que les cartes présentées à l'entrée de la salle, le jour du bal, donnent droit à un tirage spécial doté d'un lot unique mais « GROS ».



ECHOS

RETROSPECTIVE. — Les membres désireux de présenter des diapositives (24 X 36 ou 6 X6) lors de la séance de janvier 1968, sont priés de se mettre en rapport avec Monsieur le Président Richard De Bock. Il leur est demandé de ne donner que des photos prises lors de l'année 1967 et sur lesquelles des personnages figurent.

Merci d'avance.



A côté du bonheur

Dans le « Journal de Charleroi » du 27 avril dernier, Ramuntcho écrit :

Il paraît que le Conseil Supérieur de la Circulation Routière va se préoccuper sérieusement du problème des vélos. On ignore généralement qu'il reste en Belgique près de trois millions et demi de bicyclettes. Chaque année, 340.000 nouveaux vélos surgissent sur le marché. Or, les pouvoirs publics se soucient des cyclistes à peu

près comme un poisson d'une pomme. Seul le piéton se trouve plus bas qu'eux dans la hiérarchie de leurs soucis. Le piéton, c'est tout au plus du gibier à traquer par les Nemrods du volant. Au vélo, on laisse encore une petite place sur les routes. Mais elle leur est de plus en plus mesurée.

Or, l'homme moderne, lassé des pétarades, des fumées, des mauvaises odeurs, et des soucis qu'engendrent les véhicules automobiles, revient petit à petit à des moyens de locomotion moins cruels. C'est ce qui explique la vogue renaissante du cheval. Ainsi que celle du vélo, la chère bécane, l'adorable petite reine d'autrefois. Même aux Etats-Unis, le vélo reprend du poil de la bête. En dix ans, le nombre des cyclistes y est passé de 2 à 40 millions. Le chiffre est aussi joli que symptomatique. Même les Ricains éprouvent le désir de ralentir leur allure. Deviendraient-ils enfin sages?

Chez nous, le problème n'a pas cessé de se poser. Le vélo garde son prestige. Nous sommes, que diable, la patrie de Rik Van Looy. Et pas mal de nos routes sont plates. Les cyclistes ont donc raison de se plaindre de la rareté des pistes cyclables, comme les piétons, de l'inexistence des trottoirs. Tôt ou tard, la flânerie redeviendra une nécessité. L'homme finira par se rendre compte qu'en allant trop vite, et toujours sur roues, il passe, sans les voir, à côté des fleurs, des arbres, des champs de blé et des jolies femmes. C'est-à-dire à côté du bonheur, cette denrée rarissime.



Aux pays

d'Enghien et de Soignies

Au cours de notre randonnée du dimanche 19 novembre nous parcourerons un morceau de la Chaussée Brunchault ancienne chaussée romaine allant de Bavai à Utrecht. Nous passerons devant le château de Warelles ancienne seigneurerie du XII* siècle, et par les « Six Ceuses » nous nous dirigerons vers Steenkerque.

Steenkerque-lez-Enghien, possède une église en beau style ogival du XIV* siècle, avec clocher de la fin du XVII* siècle et, chevet de chœur roman. On y remarque aussi, trois pierres tombales fort curieuses, dont une de la famille des seigneurs de Gavere (XV* siècle): des fonts baptismaux en pierre bleue du XV* siècle et un ex-voto funéraire du XIV* siècle. Mais ce qui caractérise surtout cette localité, ce fut la grande bataille remportée le 3 août 1692 par les Français, sous les ordres du Maréchal de Luxembourg et du Marquis de Bouf-

flers, sur les alliés, commandés par Guillaume II, roi d'Angleterre. Ce prince n'ayant pu secourir la place de Namur, que Louis XIV venait d'emporter, résolut de surprendre le Maréchal de Luxembourg à Steenkerque mais celui-ci soutient l'attaque un jour entier et parvint au moyen de renforts, que lui amena le Marquis de Boufflers à faire céder le champ de bataille aux alliés, qui perdirent 7.000 hommes. Ce combat l'un des plus meurtriers de l'époque, coûta la vie à tant d'officiers distingués de l'armée française que presque toutes les premières maisons de France prirent le deuil : le jeune prince de Turenne y perdit la vie. La bataille de Steenkerque a été la dernière où l'on vit encore des corps d'infanterie armés de la pique. Dorénavant, au lieu du mousquet à mèche et de la pique, on fit généralement usage de fusils munis de la baïonnette à douille. Le souvenir de cette mémorable bataille est encore conservé dans le village. La chapelle des Deux Cerisiers a été élevée sur l'emplacement du champ de bataille et chaque année la procession des Rogations s'y arrête et pendant que l'on traverse le champ de carnage le célébrant récite des prières pour les soldats tombés.

Nous nous rendrons ensuite pour notre pique-nique à Horrues où nous pourrons y admirer une église en majeure partie romane du XII* siècle avec chœur et porche gothiques. Le retable du maître-autel, en pierre blanche, est une œuvre des plus remarquables du XV* siècle. Cet édifice contient aussi une pierre trumulaire de 1366, érigée en mémoire de Jean de l'Eclatière, seigneur des lieux. Enfin nous terminerons cette randonnée à Soignies où, si la clarté est encore suffisante, nous irons admirer la superbe collégiale Saint Vincent, beau monument de style romano-byzantin.

Elle fut commencée en 965 par Saint Brunon, archevêque de Cologne, et achevée au XI siècle. La chapelle du Saint nom de Jésus est du XIV siècle. Son remarquable jubé date de 1641. Ses stalles en chêne sculpté sont de 1676. Elle possède un tabernacle à tourelle du XVII siècle, des feuts baptismaux du XIV siècle et les superbes châsses de Saint Vincent et de Saint Laudry. Il y a aussi à voir l'ancien cloître roman et les pierres tumulaires.

Voilà, certes, une belle journée en perspective.

Le Pilote.

OPERATION SECURITE

sur le chemin du travail

Du journal « Touring-Secours » du 1° septembre 1967 nous extrayons les lignes suivantes :

- A. CYCLISTES ET CYCLOMOTORISTES
 - a) Leurs obligations.
- 1°) Il est expressément interdit aux usagers des deux roues

- a) de rouler :
- sans tenir le guidon;
- sans avoir le pied aux pédales ;
- -en se faisant remorquer :
- en tenant un animal en laisse;
- b) d'emprunter la chaussée s'il existe une piste cyclable praticable;
- c) et de dépasser sur celle-ci la vitesse de 40 km/h, pour ce qui concerne les cyclomotoristes évidemment.
- 2°) Ces usagers ne doivent pas perdre de vue, non plus, que lorsqu'un véhicule de transport en commun de personnes est immobilisé à un point d'arrêt établi le long d'une piste cyclable ils doivent mettre pied à terre pour permettre l'embarquement et le débarquement des voyageurs; comme ils doivent également le faire, s'il échet, lorsqu'il circulent sur la chaussée.
- 3°) Ils ne peuvent jamais, au surplus, circuler à deux de front sur la chaussée à l'intérieur des agglomérations.

En dehors de celles-ci ils peuvent circuler de la sorte, mais toutefois ils doivent toujours se mettre à la file à l'approche d'un véhicule automoteur ou attelé.

- 4°) Comme n'importe quels autres conducteurs ceux des deux roues doivent veiller:
- a) à entretenir leur catadioptre en parfait état de propreté;
- b) à allumer leur feu avant et le feu rouge arrière dès qu'à la tombée du jour, ou lorsqu'en raison des circonstances atmosphériques (brouillard, tempête de neige aveuglante, pluie diluvienne), il n'est plus possible de voir distinctement jusqu'à une distance de 200 m;
 - c) à veiller à ce que leurs freins agissent efficacement.
- 5°) Nous croyons qu'il est encore utile de rappeler qu'aux endroits où il existe sur la chaussée un passage délimité par des lignes ou marques de couleur jaune pour permettre aux usagers des deux roues de se rendre d'une piste cyclable à l'autre, ceux-ci doivent l'emprunter article 112/2°).

Cependant cette signalisation au sol ne leur crée pas pour autant un droit de passage. Sauf aux carrefours où ce sont alors les règles ordinaires de priorités qui sont l'application pour tous les conducteurs, les deux roues ne peuvent de la sorte traverser en diagonale la chaussée sans céder le passage aux autres conducteurs car il s'agit là assurément d'une « manœuvre » visée par l'article 17.

6°) Nous insistons encore tout particulièrement auprès des usagers des deux roues pour qu'ils annonent leur intention de tourner à gauche ou à droite pour quitter la chaussée.

Cette intention doit être indiquée clairement par un geste du bras, dit le code. Il est de bonne pratique, pour éviter toute équivoque, qu'on tende franchement le bras dans la direction à emprunter; celui de droite pour tourner à droite et celui de gauche pour tourner à gauche.

 $oldsymbol{A}$ suivre.

Imp. Reynaert-Van Deun. rue Froebel. 9. Brux. 1. Tél. 12.22.54.